



Approuvée : Le 25 mai 2018

Révisée (Comité LDC) : Le 25 mai 2018

Modifiée : le 6 février 2023

Page 1 de 4

La naloxone est prévue comme traitement d'urgence dans le cas où l'on soupçonne la présence d'une surdose d'opioïdes et ne remplace pas les soins médicaux d'urgence. Tout membre du personnel doit composer le 9-1-1 avant même d'administrer la naloxone.

**Signes et symptômes d'une surdose d'opioïdes :**

- Impossibilité de réveiller la personne
- Respiration lente ou suspendue
- Bruits de ronflements ou de gargouillements
- Pupilles très rétrécies ou yeux révulsés
- Corps flasque, incapable de répondre à une stimulation
- Ongles et lèvres bleus ou mauves
- Étouffement, gargouillement ou ronflements
- Étourdissement et confusion
- Teint devient violet ou bleuté (personne à peau claire)
- Teint devient grisâtre ou terne (personne à peau foncée)

**Procédures à suivre si on soupçonne une surdose d'opioïdes :**

**Avant d'intervenir, il faut mettre les gants fournis avec la trousse.**

- 1. Criez le nom de la personne et secouez-la par les épaules.
- 2. Communiquer avec le 9-1-1 si la personne ne réagit pas et donner autant d'informations que possible (ex : « On soupçonne une surdose d'opioïdes. »).
- 3. Administrer la naloxone si la personne ne réagit pas.
- 4. Faire uniquement des compressions thoraciques (pas de respiration de sauvetage).
- 5. S'il n'y a pas d'amélioration dans les 2 à 3 minutes, répéter les étapes 3 et 4.
- 6. Demeurer avec la personne jusqu'à ce que les services médicaux d'urgence arrivent et quittent.



Approuvée : Le 25 mai 2018  
Révisée (Comité LDC) : Le 25 mai 2018  
Modifiée : le 6 février 2023

### **Administration de la naloxone :**

- Administrer la naloxone à n'importe quel moment après avoir appelé le 911 :
  - o Étendre la personne sur le dos.
  - o Retirer le vaporisateur nasal de l'emballage.
  - o . Soulever le rebord de l'étiquette sur laquelle un cercle apparaît pour ouvrir le vaporisateur nasal de naloxone.
  - o Tenir le vaporisateur nasal en mettant le pouce en dessous du piston et en plaçant l'index et le majeur de chaque côté de l'embout.
  - o Incliner la tête de la personne vers l'arrière et soutenir le cou avec la main.
  - o Insérer doucement la pointe de l'embout dans une narine jusqu'à ce que les doigts soient appuyés sur le nez.
  - o Appuyer fermement sur le piston avec le pouce pour administrer la dose et attendre quelques secondes avant de le retirer (chaque dispositif ne contient qu'une dose).
  - o Retirer le dispositif de la narine.
- Surveiller la personne de près et commencer les compressions thoraciques sans la respiration de sauvetage.
- Poursuivre les compressions thoraciques jusqu'à ce que la personne respire par elle-même.
- Si la personne ne réagit pas en se réveillant ou en respirant normalement, lui administrer une deuxième dose après 2 à 3 minutes et continuer les compressions thoraciques.
- Changer de narine pour administrer la deuxième dose.
- L'administration de la naloxone peut se faire toutes les 2 ou 3 minutes si la personne ne respire pas par elle-même jusqu'à ce que les services médicaux d'urgence arrivent (selon la quantité de doses de naloxone dont on dispose).
- Quand la naloxone fait effet, la personne peut :
  - o Reprendre connaissance rapidement ou graduellement
  - o Être désorientée ou confuse.
  - o Être agitée, agressive ou combative.
  - o Vouloir consommer plus de substances.
- À l'arrivée des soins d'urgence, indiquer verbalement quels soins ont été prodigués à la personne.



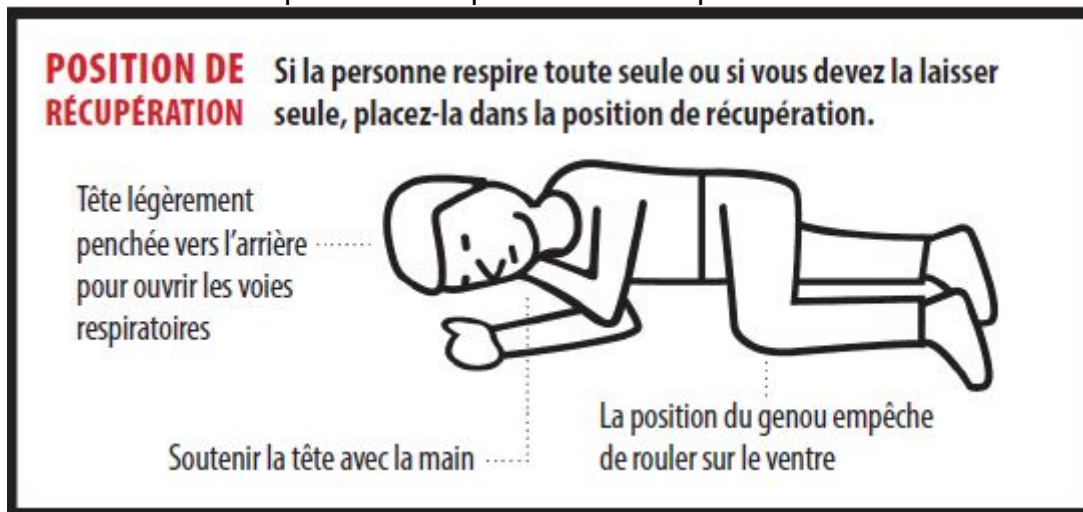


Approuvée : Le 25 mai 2018  
Révisée (Comité LDC) : Le 25 mai 2018  
Modifiée : le 6 février 2023

Il est possible que la personne fasse une autre surdose, même après avoir reçu de la naloxone.

**Si la personne respire par elle-même ou sa respiration s'améliore :**

- Placer la personne en position de récupération.



- Demeurer avec la personne jusqu'à ce que les services médicaux d'urgence arrivent.

**Quand la personne est partie avec le personnel de soins d'urgence :**

- Remplir un rapport d'incident.
- Communiquer avec les parents.
- Communiquer avec la surintendance de l'école.
- Communiquer avec les services en santé mentale du conseil pour offrir de l'appui aux témoins qui en auraient besoin.
- Communiquer avec le travailleur social assigné ou la travailleuse sociale assignée à l'école pour assurer un suivi et une bonne transition lors du retour à l'école.



DIRECTIVE ADMINISTRATIVE : B-033

ADMINISTRATION DE LA NALOXONE EN CAS DE  
SURDOSE D'OPIOÏDES

Approuvée : Le 25 mai 2018  
Révisée (Comité LDC) : Le 25 mai 2018  
Modifiée : le 6 février 2023

Page 4 de 4

---

## RÉFÉRENCES

Modèle de politique pour les conseils scolaires, Santé publique Sudbury et districts  
Manuel de formation sur la naloxone : organismes communautaires (R :2022-03), Santé  
publique Sudbury et districts, décembre 2022  
<https://www.santepubliqueottawa.ca/fr/public-health-topics/signs-of-overdose.aspx#Quoi-faire-en-cas-doverdose-dopiodes> ;  
Santé publique Ottawa

## LIGNES DE CONDUITE AFFÉRENTES

B-033 Administration de la naloxone en cas de surdose d'opioïdes